



# Règlement de l'appel à candidature 6<sup>ème</sup> Festival Sologne Nature Image Salbris (41)

Du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026

***Candidature à déposer au plus tard le 1er février 2026***

## **Article 1 – Thème**

Organisé par l'association 'Festival Sologne Nature Image' en partenariat avec la Ville de Salbris et l'Office de Tourisme de Sologne, ce Festival est ouvert à tout le monde sur le thème de la **NATURE**.

Pour être sélectionnés, les photographes doivent envoyer trois photos significatives de leur présentation lors du festival, avant le 1<sup>er</sup> février 2026. Un jury composé de photographes, d'artistes et des membres de l'organisation sélectionnera les photographes participants parmi les candidatures reçues. Chaque photographe devra préciser sa photo « phare » parmi les 3 envoyées.

Les photographies doivent être impérativement de bonne qualité numérique.

Suite à cette sélection, les organisateurs éditeront les photos « phare » retenues sur support dibond - dilite 3 mm de 90 x 60 cm.

Ces reproductions seront aménagées et exposées pendant tout le festival, par les organisateurs.

Les auteurs devront fournir le titre et le texte choisis pour la photo.

Leurs noms seront aussi mentionnés.

Les images sélectionnées ont vocation à être exposées sur la commune de Salbris.

Parmi toutes les candidatures, un jury désignera un lauréat qui exposera à l'Office de Tourisme de Sologne, durant un mois et demi (du 16 septembre au 31 octobre 2026). De plus, la photo retenue servira pour la confection de l'affiche du Festival 2026.

## **Article 2 – Qui peut participer ?**

Ce festival est ouvert à tous les photographes amateurs et professionnels.

## **Article 3– Comment participer ?**

Les personnes souhaitant participer doivent compléter et renvoyer le bulletin d'inscription ci-dessous, accompagné d'un virement bancaire de 50 €. La participation au Festival permettra aux photographes retenus de récupérer leur photo grand format, le dimanche soir à partir de 18h00.

Ce bulletin dûment complété sera à adresser accompagné des 3 photographies choisies en haute définition, de leurs descriptifs, une photo du candidat ainsi que d'un texte explicatif sur le travail photographique du candidat, avant le 1<sup>er</sup> février 2026, à l'adresse suivante : [festival\\_sologne\\_nature\\_image@yahoo.com](mailto:festival_sologne_nature_image@yahoo.com) (par swisstransfer).

Les demandes de renseignements (techniques ou pratiques) se feront à cette même adresse.

**ATTENTION :** Pour les photos étant destinées à être exposées en grand format, les fichiers envoyés devront être de bonne qualité (90 x 60 cm) de format JPEG et/ou TIF et de résolution 300 dpi minimum. Toute photo ne respectant pas la qualité nécessaire sera refusée.

Les photographies déposées ou reçues après la date de clôture ne seront plus acceptées.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées.

**Les artistes sélectionnés, ou non, seront contactés avant le 1<sup>er</sup> mars 2026.**

Tout photographe non retenu sera remboursé.

## **Article 4 - Engagements des participants, de la Ville de Salbris, de l'association 'Festival Sologne Nature Image' et son partenaire : l'Office de Tourisme de Sologne**

### **Les participants s'engagent :**

A être en possession des droits liés aux images présentées et de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité des participants pourra être engagée. Toutes les œuvres présentées seront libres de droit dans le cadre de l'exposition et de tous les supports de communication de ce festival de la photographie. Les œuvres devront correspondre au thème (**NATURE**). Le choix des espaces où elles seront exposées dépendra uniquement de l'association « Festival Sologne Nature Image ».

- à présenter un maximum de 12 photos au format minimum A3 (cadre non compris)
  - à être présents pendant les trois jours et lors du vernissage.
  - à répondre présent à toutes demandes d'interview auprès de tous médias concernant le festival.
  - à citer le " Festival Sologne Nature Image" dans leur support de communication lié aux photographies sélectionnées.
  - à installer l'espace dédié, le vendredi 11 septembre pour 10 heures et à démonter à partir du dimanche 13 septembre à 18 heures.
  - à se déclarer (activité déclarée : n° de Siret obligatoire) pour toute vente d'œuvre pendant le festival.
  - à autoriser la ville de Salbris à présenter et reproduire la ou les photo(s) dans le seul cadre de la promotion du Festival : journal municipal, site internet, affiches et dépliants, presse, réseaux sociaux, vidéo.
- Il accepte le partage de ces visuels pour des supports de communication du Festival, et seulement du Festival, avec les partenaires. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.

### **L'association 'Festival Sologne Nature Image' et la ville de Salbris s'engagent:**

- A attribuer à chaque photographe sélectionné un espace de 6 m linéaire pendant tout le festival : du vendredi 11 septembre 2026 à 10 heures au dimanche 13 septembre 2026 à 18 heures. Le montage par chaque photographe est prévu soit le jeudi à partir de 17 heures ou soit le vendredi à partir de 8 heures. Les grilles, la table seront drapées en noir, 6 chaînes et 12 crochets seront fournis.
  - A l'installer, pendant toute la durée du festival, la photographie phare choisie.
  - A organiser un vernissage le vendredi 11 septembre à 19 heures 30.
  - A ce que les photographies soient exposées tout au long du festival dans les espaces d'exposition visibles par le plus grand nombre.
  - A rembourser l'inscription seulement si le photographe se retire avant le 30 juin 2026. Après cette date, le droit d'inscription sera conservé par l'organisateur.
- Certaines candidatures sur liste d'attente pourront alors être éligible.

### **L'Office du Tourisme de Sologne s'engage :**

- A accueillir l'exposition du lauréat du Jury 2026, pendant un mois et demi (du 16 septembre au 31 octobre 2026), à la suite du Festival, à la galerie Maurice Genevoix dans les locaux de l'Office de Tourisme de Sologne.
- L'office de tourisme de Sologne accueillera également du 9 et 12 septembre, les photos grands formats des photographes arrivés en tête du classement du prix du jury.

## **Article 5 – Jury**

Le jury est composé de 5 membres minimum issus de la ville de Salbris, du monde associatif, de la presse, de professionnels de la photographie et amateurs éclairés.

Les œuvres sélectionnées devront correspondre au thème du festival (**la Nature**) et à leurs capacités à être présentées au public, jeune et moins jeune, ce festival s'adressant à tous les publics.

Le jury sera en charge de la sélection des artistes invités lors du festival. Les décisions du jury seront sans appel.

## **Article 6 – Retour des documents**

L'association « Festival Sologne Nature Image » ne prend pas en charge le retour des œuvres.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer **avant le 1<sup>er</sup> février 2026**,  
avec les 3 photos et une photo du candidat  
par mail via swisstransfer  
à [festival\\_sologne\\_nature\\_image@yahoo.com](mailto:festival_sologne_nature_image@yahoo.com)  
et d'un virement bancaire de 50 €  
ASSOC. FESTIVAL SOLOGNE NATURE IMAGE  
IBAN : FR76 1440 6025 1090 0205 9366 002  
Code BIC : AGRIFRPP844

Nom.....

Prénom.....

Année de naissance.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mail.....

Adresse du site internet .....

Lien réseaux sociaux (facebook, instagram...) .....

N° de Siret obligatoire en cas de vente.....

C'est ma toute première exposition : OUI      NON

Souhaitez-vous présenter votre travail lors d'une conférence, d'une heure, lors ces trois jours de festival ? :  
OUI      NON

Si oui, titre et sujet de la présentation, supports proposés :

Texte de présentation du photographe (entre 400 et 600 caractères) en fichier texte (PDF et texte manuscrit exclus) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Titre de l'exposition présentée : .....

Nombre et dimensions des photos pour le festival :

***Les photos doivent être minimum du format A3 (cadre non compris) et au nombre de 12 au maximum.***